



Site Internet

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du lundi 30 avril 2018



Facebook

Le bulletin d'adhésion 2017-2018 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



@SNUIPP66



Actus

Pour un 1er mai unitaire ...

Rassemblement à 10h30

et manifestation unitaire

Place de Catalogne à Perpignan



Etats généraux de la direction d'école : stage le vendredi 1er juin

Dernier jour pour s'inscrire !!!!

S'inscrire par mail à snu66@snuipp.fr avant de faire la demande auprès de l'administration sur accolad.

Porter une ambition pour les directrices et directeurs, pour le fonctionnement de l'école

Les évolutions des tâches et la suppression de l'aide à la direction alourdissent toujours plus le travail de direction, ce qui a pour conséquence de tendre encore davantage la situation des directrices et directeurs d'école. Les injonctions et contrôles hiérarchiques injustifiés, les tableaux de bord élaborés hors de tout cadre, les pressions et sollicitations des collectivités territoriales en augmentation constante détournent trop souvent les directeurs et directrices de leurs fonctions d'animation et de coordination d'équipe.

Dans ce contexte difficile, il y a urgence à améliorer le fonctionnement pédagogique, éducatif et administratif de l'école ainsi que la reconnaissance de l'exercice de la fonction de direction et chargé-e d'école.



COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNUipp-FSU

Guide pour le CP : on n'enseigne pas la lecture comme on monte un meuble !

Le guide de 130 pages sur la lecture CP que vient de diffuser le ministère signe une volonté de mettre au pas enseignantes et enseignants. En tentant de se substituer aux programmes existants, il va plutôt susciter défiance et incompréhension dans les écoles. L'acte d'enseigner ne peut se résumer à des recettes simplistes tout comme publier des bréviaires ne permet pas de lutter contre l'échec scolaire...

Alors que les questions de réussite scolaire se posent avec acuité à toute la communauté éducative et en premier lieu au ministre, celui-ci fait le choix de se polariser sur des questions de « méthodes » en diffusant aujourd'hui un guide pour enseigner la lecture et l'écriture au CP. Les conclusions prescriptives de ce texte entrent souvent en contradiction avec celles des programmes. Quel est le statut de ce texte qui place délibérément les enseignants devant des injonctions contradictoires ? Les programmes déterminent les

contenus des apprentissages, la liberté pédagogique fonde l'enseignant à adapter son enseignement en fonction de sa classe. On n'enseigne pas la lecture comme on monte un meuble !

Quelle image cela renvoie-t-il des enseignants lorsque le Ministre fait part d'une telle défiance à leur égard, d'une telle négation de leur expertise professionnelle ? Si enseigner n'était qu'une affaire de recette unique à appliquer partout, en dehors de toute prise en compte du contexte, on le saurait depuis longtemps dans les écoles.

Les programmes de 2016 reposaient sur un débat étayé associant chercheurs, praticiens, institutionnels... A l'inverse, ce texte est clairement orienté par les convictions personnelles du Ministre et donc discutable. Les références aux chercheurs, sur la base des citations isolées de leur contexte, viennent faussement à l'appui de la parole du Ministre. Il s'agit ici d'une instrumentalisation de la recherche, d'une manipulation au service d'un projet personnel du Ministre pour l'école.

Enfin le ministre occulte de manière délibérée l'indispensable formation des enseignants et l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves. Faire peser la responsabilité sur les enseignants et leurs méthodes évite de se poser la question budgétaire et celle d'une école primaire sous-investie qui ne sera pas la priorité du gouvernement.

Le SNUipp-FSU dénonce cette pratique inacceptable et appelle les enseignants à continuer d'inscrire leurs pratiques dans le cadre institutionnel prévu par la loi, c'est-à-dire appliquer les programmes en faisant usage de leur liberté pédagogique et en s'appuyant sur les travaux de toute la recherche.

Paris, le 26 avril 2018

[En savoir plus ICI](#)



Actions



Le 3 mai 2018 mobilisation dans l'éducation !

Face à un gouvernement qui détricote sans complexe l'État social, nous devons plus que jamais agir collectivement et avec détermination et contribuer ainsi à amplifier le mouvement social qui se construit. La mobilisation de chacun-e compte !

A l'appel de la FSU (SNUipp-FSU, SNES, SNEP...), Sud éducation et la CGT'éduc
Rassemblement à 17h30 devant la DSDEN...



TOUS EN GREVE LE 22 MAI à l'appel de toutes les fédérations de Fonction publique

Les neuf fédérations de fonctionnaires (l'UNSA ayant appelé à rejoindre durant les vacances) appellent à une nouvelle journée de grève pour défendre les missions de service public, les statuts et le pouvoir d'achat des personnels

Près d'un demi-million de personnes dans les rues le 22 mars pour défendre le service public, ses missions, les salaires, des emplois pérennes. Mais aucun bougé du côté gouvernemental. Aussi, les neuf fédérations de fonctionnaires : la FSU, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, FA-FP, FO et Solidaires, rejointes le 12 avril par la CFDT et le 16 par l'Unsa, appellent à une troisième journée d'action le 22 mai. Elles réaffirment ne partager "ni l'orientation, ni la méthode, ni le calendrier proposés par le gouvernement " visant à "réduire le périmètre de l'action publique avec la perspective d'abandons voire de privatisation de missions ". En cause notamment, les quatre chantiers qu'entend ouvrir le

gouvernement autour d'un "nouveau contrat social avec les agents publics". A noter que les fédérations de fonctionnaires prévoient d'ores et déjà un temps fort de mobilisation lors du rendez-vous salarial prévu à la mi-juin. [Lire la suite ICI](#)

Infos administratives

Classe exceptionnelle

Vous avez dû recevoir votre accusé de réception dans votre boîte pro i-prof.. Si ce n'est pas le cas : appelez le service du personnel et nous en faire part.

Circulaires administratives

[Tout est ICI](#)

Mouvement

- La date limite de correction des barèmes était le 22 avril.
- Groupe de travail prévu le 3 mai : vérification barème et vœux
- Après le 5 mai, les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 travailleront sur le mouvement manuellement afin de vérifier les erreurs de l'informatique (mouvement effectué depuis Montpellier). C'est à partir du seul travail des délégués du personnel que le pré-mouvement anonymé pourra être mis en ligne, toujours dans l'objectif que transparence et équité puissent être de rigueur. Ce pré-mouvement n'incombe pas à l'administration : il permet de re-vérifier les éventuelles erreurs que vous pouvez nous signaler.
- CAPD mouvement prévue le 24 mai

Calendrier



RIS

- Mercredi 30 mai : 9h-12h : spéciale ASH au siège du SNUipp-FSU 66
- Mardi 5 juin : CABESTANY à partir de 17h
- Mercredi 6 juin : PERPIGNAN SNUipp-FSU66 à 9h
- Mardi 12 juin : THUIR à partir de 17h
- Mercredi 13 juin : PERPIGNAN école Duruy élém à 9h



Les nouveautés sur notre site : [ICI](#)

Se (RE) syndiquer ... au SNUipp-FSU ! c'est maintenant !!

 [Télécharger le bulletin d'adhésion ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire dans les Pyrénées-Orientales et nationalement, et ce n'est pas par hasard !

Le SNUipp-FSU a toujours l'ambition d'être à l'écoute de la profession, dans toute sa diversité, de lui permettre de se rassembler et d'agir. Le SNUipp-FSU s'engagera, comme il l'a toujours fait, pour faire entendre nos exigences et nos revendications pour une école garante de la réussite de tous, ainsi que pour défendre les intérêts des enseignants. Dans le même temps, chacun a de plus en plus besoin d'être conseillé, appuyé et défendu dans les démarches pour sa carrière, le respect de ses droits.

Etre syndiqué au SNUipp-FSU c'est, au-delà de recevoir les publications à domicile (mails, journaux, ...), croire en toutes ces valeurs collectives et les faire vivre.

Alors, plus d'hésitation, (re)syndiquez-vous au SNUipp-FSU et parlez-en à vos collègues !

**Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>
SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>
compte twitter : @snuipp66 Facebook
TEL : 04.68.50.78.44 ou 06.25.85.13.58 (réservé aux syndiqués)
*Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)
5 élu(e)s sur 7 à la CAPD***